

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ

De non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Roquefort des Corbières

Le Maire de Roquefort,

Vu la déclaration préalable présentée le 2 Novembre 2022 déposée par la commune de ROQUEFORT DES CORBIERES – 11540 ROQUEFORT DES CORBIERES - et enregistrée par la mairie de Roquefort sous le numéro DP 0113222200042 – C 352

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 10 novembre 2005 modifié le 3 juin 2007, le 14 septembre 2011, le 3 décembre 2012, le 18 juillet 2014, 20 juin 2016, rendu exécutoire le 21 juin 2017, révisé le 25 octobre 2007, le 2 septembre 2008 et le 18 juin 2018 - Zone 1Ua.

Considérant que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain situé à rue de l'église - Roquefort des Corbières (11540), aux travaux d'entretien de toiture et façade de l'église.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable
sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Sans objet

Fait à Roquefort des Corbières,
Le 5 Novembre 2022
L'adjoint au maire

